

Le Plan Local d'Urbanisme de Limoges

7.14– SECTEURS D'INFORMATION DUR LES SOLS



LIMOGES —
Plan Local d'Urbanisme
"Transformer la ville durablement"



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique

Arrêté DL/BPEUP n° 2019/034
du 20 FEV. 2019

ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la Haute-Vienne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 15 février 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 07/02/2018 et 07/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 10/08/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 03/10/2018 au 29/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Haute-Vienne ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 03/10/2018 au 29/10/2018 ;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CU Limoges Métropole :

- Sur la commune de LIMOGES :

Identifiant SIS	Nom usuel
87SIS06310	Ecole maternelle Léon Berland - n° 0870262M
87SIS06311	Ecole maternelle Victor Chabot - n° 0870290T
87SIS06314	Groupe scolaire Ozanam Ecole primaire privée - n° 0870694G
87SIS06499	Ancienne Usine à Gaz Limoges « 19bis Révolution » Engie ex GDF + Enedis ex EDF
87SIS06515	Ancienne Usine à Gaz Limoges « 4bis Révolution » Engie ex GDF + Enedis ex EDF

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Vienne.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le secrétaire général de la préfecture, le maire de LIMOGES et le président de la communauté urbaine Limoges Métropole, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Limoges, le 20 FEV. 2019

Pour la Préfet
LE PRÉFET
Le Sous-Préfet

Directeur du Cabinet



Georges SALAÜN

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
à l'arrêté du 20 FEV. 2019

Pour le Préfet
LE PREFET
Le Sous-Préfet
Directeur du Conine



Georges SALAÛN

ANNEXE 1

FICHE SIS DE LA CU LIMOGES MÉTROPOLE

Identification

Identifiant	87SIS06310
Nom usuel	Ecole maternelle Léon Berland - n° 0870262M
Adresse	5 Place du 63ème Régiment d'Infanterie
Lieu-dit	
Département	HAUTE-VIENNE - 87
Commune principale	LIMOGES - 87085
Caractéristiques du SIS	1. Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement : L'école maternelle Léon Berland (n°0870262M) est adressée au n°5, Place du 63ème Régiment d'Infanterie, dans un quartier à dominante résidentielle en partie nord de la ville de Limoges (Secteur de Carnot-Marceau). Cette école fait partie du groupe scolaire Léon Berland comprenant également une école élémentaire du même nom (n°0875003R) qui a fait l'objet d'un diagnostic spécifique. À la date de la visite de phase 1 (7 janvier 2011) l'école maternelle accueillait environ 200 élèves âgés de 3 à 6 ans et 16 personnes encadrantes (enseignants, auxiliaires). Cet établissement, propriété de la Ville de Limoges, s'étend sur une surface d'environ 3 450 m² et est composé : - d'un bâtiment avec un étage, comprenant notamment des salles de classes et un dortoir, - d'un second bâtiment sans étage comprenant des salles de classe, - d'un troisième bâtiment sans étage en préfabriqué accueillant les locaux du personnel, - d'un quatrième bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et d'un rez-de-jardin accueillant la cantine commune à l'école maternelle et élémentaire. Des aménagements extérieurs sont constitués : - d'une cour de récréation avec une couverture en enrobé, pelouse synthétique et revêtements amortisseurs comprenant également des zones de sols à nu, - d'une zone enherbée non fréquentée par les élèves côté nord de l'école, derrière le premier bâtiment, - d'un passage entre l'école maternelle et l'école élémentaire voisine composé d'enrobés et d'espaces verts. Au cours de la visite de phase 1, il a été constaté l'absence de jardin pédagogique et de logement de fonction. Les sols du bâtiment et de la cour de récréation étaient en bon état. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a alors été relevé sur site. 2. Résultats des études historiques et documentaires : L'école maternelle a été construite en contigüité supposée d'un ancien atelier de chaudronnerie et de carrosserie répertorié dans la base de

données BASIAS (LIM8706106), ce qui a motivé son intégration à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que l'école a ouvert ses portes en 1960 sur une emprise plus restreinte que l'emprise actuelle.

Le site était initialement occupé par des bâtiments à usage d'habitation et des terrains nus.

Les deux premiers bâtiments étaient construits à l'ouverture de l'école, les deux autres bâtiments ont été construits entre 1965 et 1995.

L'étude historique et documentaire a montré que l'ancien atelier de chaudronnerie et carrosserie était en fait situé à 260 m à l'est de l'école.

Le site, toujours en activité, aurait ouvert en 1969.

Néanmoins un autre site industriel a été recensé en contiguïté de l'école.

Il s'agit du site référencé LIM8701025, ayant accueilli de multiples activités (atelier de chaudronnerie, tonnellerie, fabrication et décoration de porcelaine et réparation de matériel électrique, stockage de blés) de 1875 à 1958.

Le site BASIAS LIM8700611 (garage automobile et station-service) en activité de 1965 à une date inconnue a également été recensé dans le proche environnement de l'école.

3. Résultats des études géologiques et hydrogéologiques :

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine se trouve à une profondeur de 10 m au droit de l'école.

L'écoulement de cette nappe s'effectue selon la topographie, soit en direction du sud-est et n'est pas suspecté d'être perturbé au voisinage de l'école maternelle (pas de pompage recensé à proximité du groupe scolaire).

L'école maternelle est donc positionnée en latéral hydraulique du site BASIAS LIM8706106 (atelier de chaudronnerie et de carrosserie) et en aval hydraulique des sites BASIAS LIM8701025 (atelier de chaudronnerie, tonnellerie, fabrication et décoration de porcelaine et réparation de matériel électrique, stockage de blés) et LIM8700611 (garage automobile et station-service).

4. Contexte du diagnostic de l'établissement :

Par circulaire du 4 mai 2010, le ministère en charge du développement durable a fixé les modalités de diagnostic des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents construits sur d'anciens sites d'activité industrielle ou de services ou à proximité.

Cette démarche s'est inscrite dans le cadre de l'action 19 du 2e plan national santé environnement 2009-2013 et de l'article 43 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Etat technique Site concerné par une action nationale de l'Etat (diagnostic ETS)

Observations 1. Études des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire :

S'agissant d'une école maternelle, sans logement de fonction et sans jardin pédagogique, trois scénarios d'exposition sont à considérer.

Deux scénarios d'exposition potentiels ont été retenus :

- l'inhalation de l'air dans le bâtiment, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des sites BASIAS : La proximité et la position hydraulique des sites BASIAS par rapport à l'école maternelle ne permettent pas de conclure à l'absence d'influence de ces activités sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'école via un transfert de composés volatils dans les sols

- l'ingestion de sols par les enfants : Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels a été retenu en raison de l'âge des enfants (inférieur à 6 ans) fréquentant l'établissement, pour lequel le porté main bouche est pertinent et en raison de la présence d'une ancienne activité potentiellement émettrice de poussières dans l'environnement de l'école (fabrication et décoration de porcelaine contiguë à l'école).

Le scénario d'exposition potentiel suivant n'a pas été retenu, l'ingestion d'eau du robinet par les enfants : Les réseaux d'eau potable ne traversent pas l'emprise des sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est donc pas retenue.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence des sites BASIAS voisins sur la qualité des milieux, l'école maternelle Léon Berland (n°0870262M) devait faire l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.

Les investigations de phase 2 ont concerné l'air du sol, l'air des vides sanitaires et sous-sol et les sols superficiels.

Les informations disponibles au stade de la phase 1 n'ont pas mis en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

2. Résultats des investigations :

Les investigations ont montré les éléments suivants :

Pour l'air du sol :

- Seul un composé volatil a été quantifié en deux points de prélèvement.

Les niveaux de concentrations mesurées sont néanmoins inférieurs à la borne basse de l'intervalle de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics.

Sa présence ne pose pas de problème.

Pour les sols superficiels :

- des composés, dont le plomb, ont été quantifiés localement dans les sols superficiels à des teneurs supérieures à celles de l'environnement local, mais cependant inférieures à la valeur de gestion dans le sol de 400 mg/kg définie pour les usages résidentiels par l'US EPA, agence fédérale de protection de l'environnement américaine.

Les informations disponibles à ce stade du diagnostic n'ont pas mis en évidence la nécessité de mettre en place d'emblée des dispositions de gestion.

3. Classement de l'établissement et mesures de gestion prises :

En vue de réduire l'exposition au plomb de la population française, les autorités sanitaires au niveau national, notamment le Haut Conseil de

la Santé Publique, ont mené des travaux pour réévaluer l'ensemble des valeurs de gestion en vigueur sur le plomb au moment de la réalisation du diagnostic (valeur américaine de 400 mg/kg de sol sec établie par l'US EPA, agence fédérale de protection de l'environnement).

A l'issue de ces travaux, a été définie une valeur française de gestion dans les sols de 100 mg/kg de sol sec, inférieure à la teneur maximale de 160,5 mg/kg qui a été mesurée dans l'établissement (terre végétale sur un des deux sondages au droit de l'espace vert de l'école maternelle).

Les responsables (chef d'établissement, services techniques compétents de la Ville de Limoges) en ont été informés le 3 mai 2016 lors d'une réunion au service « prévention des risques » de la DREAL.

Pour les autres composés, la gestion des résultats, en considérant un scénario par ingestion de sols, indique que la qualité des sols est compatible avec l'usage actuel.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, l'école maternelle Léon Berland (0870262M) à Limoges (87) a été classée en catégorie B pour conserver la mémoire des résultats de ce diagnostic.

Le classement en B signifie que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées.

Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés.

La Ville de Limoges a engagé l'action nécessaire en faisant refaire l'enrobé de la zone polluée de la maternelle Berland et en a informé la DREAL par courrier du 9 septembre 2016.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	LIM8706106	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=LIM8706106
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	LIM8701025	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=LIM8701025
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	LIM8700611	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=LIM8700611

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Site concerné par la démarche nationale "Etablissements sensibles" - Classement en catégorie B

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	564950.0 , 6528444.0 (Lambert 93)
Superficie totale	15177 m²
Perimètre total	562 m

Liste parcellaire cadastral

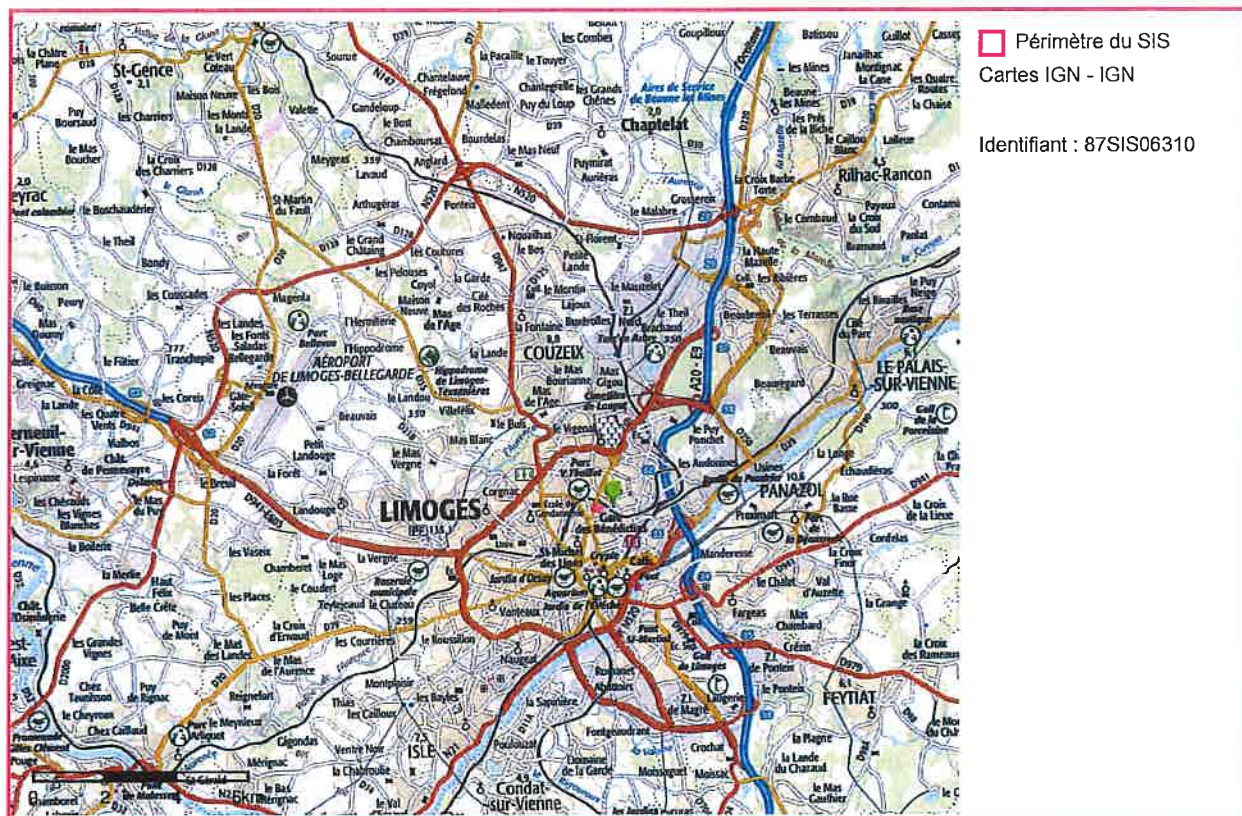
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LIMOGES	CW	91	20/11/2017
LIMOGES	CW	92	20/11/2017
LIMOGES	CW	93	20/11/2017
LIMOGES	CW	94	20/11/2017

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plans, photos		Oui

Cartographie



Identification

Identifiant	87SIS06311
Nom usuel	Ecole maternelle Victor Chabot - n° 0870290T
Adresse	11 Rue Lavoisier
Lieu-dit	
Département	HAUTE-VIENNE - 87
Commune principale	LIMOGES - 87085
Caractéristiques du SIS	1. Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement : L'école maternelle Victor Chabot (n° 0870290T) est adressée au n°11, Rue Lavoisier, dans un quartier à dominante résidentielle en partie ouest de la ville de Limoges. Cette école n'est pas intégrée à un groupe scolaire. À la date de la visite de phase 1 (7 janvier 2011) l'école maternelle accueillait 78 élèves âgés de 3 à 6 ans encadrés par des enseignants et auxiliaires. Cet établissement, propriété de la Ville de Limoges, s'étend sur une surface d'environ 2000 m² et est composé : - d'un bâtiment principal sans étage, comprenant notamment les salles de classes, - d'un ancien logement de fonction avec un étage comprenant au rez-de-chaussée la garderie et la bibliothèque, à l'étage, un cabinet médical et un local pour les agents de l'école, - d'un troisième bâtiment sans étage, comprenant le préau, une réserve de matériel et un garage à vélo. Des aménagements extérieurs sont constitués : - d'une cour de récréation avec une couverture en enrobé et des espaces verts, - d'une zone enherbée non fréquentée par les élèves côté est et sud du bâtiment principal. Il été constaté la présence d'un sous-sol accueillant une chaufferie au fioul et des cuves aériennes (local non visité), de vides sanitaires et l'absence de jardin pédagogique et de logement de fonction. Les sols du bâtiment et de la cour de récréation étaient en bon état. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a alors été relevé sur site. 2. Résultats des études historiques et documentaires : L'école maternelle a été construite à proximité supposée d'une ancienne usine de porcelaine répertoriée dans BASIAS (LIM8705299), ce qui a motivé son intégration à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic. L'étude historique montre que l'école a ouvert ses portes fin XIXème, début XXème siècle. L'emprise du BASIAS LIM8705299 est superposée à l'école. Le site a été en activité de 1852 à 1865.

Un autre site BASIAS (LIM8705316 - atelier d'émail), en activité de 1946 à 1951, a été localisé dans l'environnement proche de l'école.

3. Résultats des études géologiques et hydrogéologiques :

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine se trouve à une profondeur comprise entre 4 et 10 m au droit de l'école dans la partie altérée des formations gneissiques.

L'écoulement général de cette nappe s'effectue selon la topographie. L'école étant proche du sommet d'une colline, le sens d'écoulement de la nappe dans l'environnement proche de l'école varie sensiblement selon la pente de la colline.

Au droit de l'école, le sens d'écoulement est orienté vers le sud ou le sud-est et n'est pas suspecté d'être perturbé au voisinage de l'école (pas de pompage recensé à proximité).

L'école maternelle est positionnée en aval hydraulique du site BASIAS LIM8705316 (atelier d'émail).

4. Contexte du diagnostic de l'établissement :

Par circulaire du 4 mai 2010, le ministère en charge du développement durable a fixé les modalités de diagnostic des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents construits sur d'anciens sites d'activité industrielle ou de services ou à proximité.

Cette démarche s'est inscrite dans le cadre de l'action 19 du 2e plan national santé environnement 2009-2013 et de l'article 43 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Etat technique Site concerné par une action nationale de l'Etat (diagnostic ETS)

Observations 1. Études des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire :

S'agissant d'une école maternelle, sans logement de fonction et sans jardin pédagogique, trois scénarios d'exposition potentiels ont été retenus :

- l'inhalation de l'air dans le bâtiment,
- l'ingestion de sols par les enfants,
- l'ingestion d'eau du robinet par les enfants.

Suite à l'étude historique et documentaire de phase 1, des investigations de phase 2 ont concerné l'air du sol, l'air sous dalle et l'air des vides sanitaires des bâtiments de l'école, sur les sols superficiels accessibles aux enfants (espaces verts en bordures nord est et sud de la cour de récréation) et sur l'eau du robinet alimentant l'école.

Les informations disponibles au stade de la phase 1 n'ont pas mis en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

2. Résultats des investigations :

Les investigations ont montré les éléments suivants :

- L'eau du robinet respecte les critères de potabilité pour les paramètres recherchés.
- Du tétrachloroéthylène a été quantifié sur un seul point de prélèvement au niveau de l'air sous dalle sous la cave du bâtiment n°2

Toutefois, ce composé n'est pas un traceur des anciennes activités BASIAS et la concentration mesurée était inférieure à la borne basse R1 des intervalles de gestion du guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, InVS) de juin 2011.

La qualité de l'air du sol au droit de l'école ne pose donc pas de problème.

- Pour les sols superficiels : Pour tous les composés à l'exception du plomb, la gestion des résultats, en considérant un scénario d'ingestion de sol, indique que la qualité des sols est compatible avec l'usage des lieux au regard de la méthodologie décrite dans les outils de gestion des sites (potentiellement) pollués du 8 février 2007.

- Des composés, dont le plomb, ont été quantifiés localement dans les sols superficiels à des teneurs supérieures à celles de l'environnement local.

Pour le plomb, les teneurs mesurées dans les sols de l'établissement (131,4 et 140,7 mg/kg) restaient cependant inférieures à la valeur de gestion dans le sol de 400 mg/kg définie pour les usages résidentiels par l'US EPA (agence fédérale de protection de l'environnement américaine).

Les informations disponibles à ce stade du diagnostic n'ont pas mis en évidence la nécessité de mettre en place d'emblée des dispositions de gestion.

3. Classement de l'établissement et mesures de gestion prises :

En vue de réduire l'exposition au plomb de la population française, les autorités sanitaires au niveau national, notamment le Haut Conseil de la Santé Publique, ont mené des travaux pour réévaluer l'ensemble des valeurs de gestion en vigueur sur le plomb au moment de la réalisation du diagnostic (valeur américaine de 400 mg/kg de sol sec établie par l'US EPA).

A l'issue de ces travaux, en 2014, a été définie une valeur française de gestion dans les sols de 100 mg/kg de sol sec, inférieure aux teneurs mesurées dans l'établissement de 131,4 mg/kg (terre végétale en bordure nord-est) et 140,7 mg/kg (terre végétale en bordure sud-ouest de l'établissement).

Les responsables (chef d'établissement, services techniques compétents de la Ville de Limoges) en ont été informés le 3 mai 2016 lors d'une réunion au service « prévention des risques » de la DREAL.

Pour les autres composés, la gestion des résultats, en considérant un scénario par ingestion de sols, indique que la qualité des sols est compatible avec l'usage actuel.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, l'école maternelle Victor Chabot a été classée en catégorie B pour conserver la mémoire des résultats de ce diagnostic.

Le classement en B signifie que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées.

Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés.

La Ville de Limoges a engagé l'action nécessaire en faisant poser un grillage "avec maillage adapté" de la zone d'espaces verts de l'école maternelle Chabot où a été retrouvée une pollution au plomb et en a informé la DREAL par courrier du 9 septembre 2016.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	LIM8705299	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=LIM8705299
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	LIM8705316	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=LIM8705316

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Site concerné par la démarche nationale "Etablissements sensibles" - Classement en catégorie B

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	563751.0 , 6527284.0 (Lambert 93)
Superficie totale	2863 m²
Perimètre total	221 m

Liste parcellaire cadastral

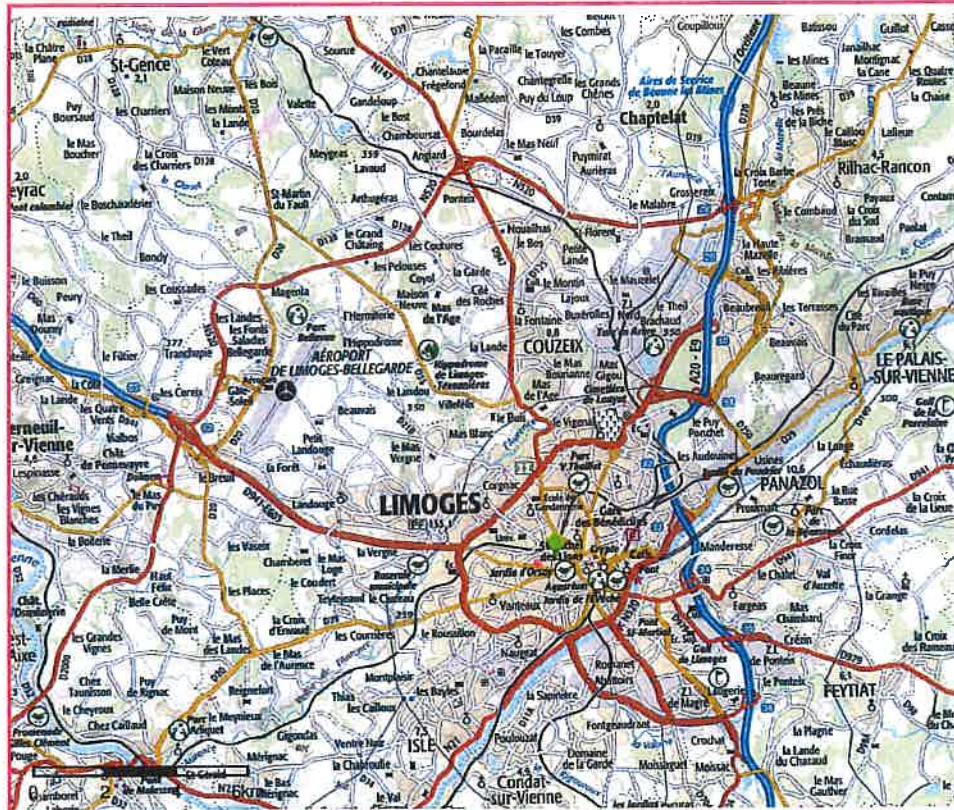
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LIMOGES	AZ	664	20/11/2017
LIMOGES	AZ	665	20/11/2017

Documents

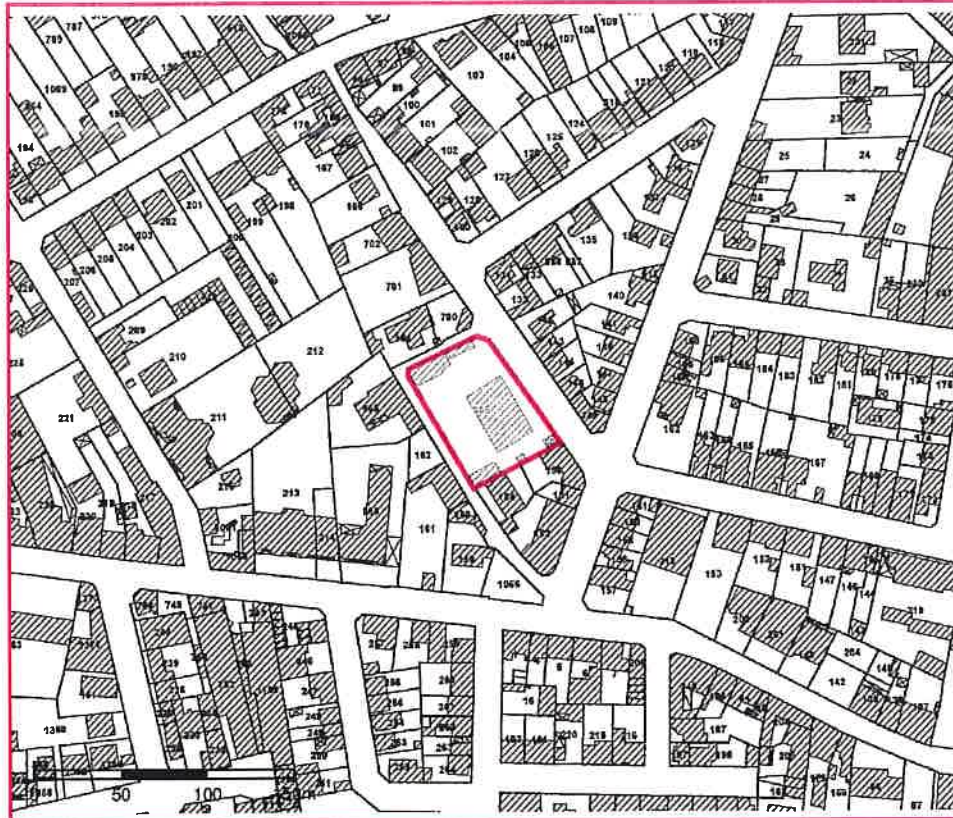
Titre	Commentaire	Diffusé
Plans, photos		Oui

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 87SIS06311



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 87SIS06311

Identification

Identifiant	87SIS06314
Nom usuel	Groupe scolaire Ozanam Ecole primaire privée - n° 0870694G
Adresse	12 Rue Pierre Larousse
Lieu-dit	
Département	HAUTE-VIENNE - 87
Commune principale	LIMOGES - 87085
Caractéristiques du SIS	1. Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement : Trois ensembles scolaires privés confessionnels sont exploités par l'association déclarée OGEC Charles de Foucauld sur le territoire de la commune de Limoges (Collège-Lycées d'enseignement général, supérieur et professionnel Saint-Jean, École-Collège Jeanne D'Arc et École-Collège Ozanam). Parmi ces trois ensembles, celui d'Ozanam a fait l'objet de deux diagnostics : - l'un pour l'école primaire (enfants de 3 à 11 ans), - l'autre pour le collège (adolescents de 11 à 16 ans). Les deux établissements sont implantés dans un quartier aggloméré dense situé sur le secteur de Beaupeyrat à proximité du centre-ville historique de Limoges. Le collège privé Ozanam dont la majorité des bâtiments date du XIXème siècle est localisé 29 rue des Argentiers à Limoges (ETS n° 0870083T). Le diagnostic a établi que la qualité des sols ne posait pas de problème pour les usagers du collège dans sa configuration actuelle (classement en catégorie A). L'école primaire accueillait, à la rentrée 2010, 131 élèves âgés de 3 à 11 ans et 12 adultes encadrants (enseignants, auxiliaires). L'école a fait l'objet de travaux de rénovation durant l'année 2010/2011. Le site de l'école primaire privée (environ 2960 m²) comprenait, à la date du diagnostic : un bâtiment fin XIXème siècle sur sous-sol semi enterré, un gymnase, 2 annexes inoccupées et non accessible aux enfants, des espaces extérieurs (cour de récréation recouverte d'enrobé, zones de sols nus). Au cours de la visite du 29 mars 2011, il a été constaté l'absence de logement de fonction, de vide sanitaire, de jardin pédagogique et la présence d'un sous-sol semi enterré au droit du bâtiment principal ainsi que d'une cuve de fioul enterrée de 5000 L utilisée pour l'alimentation de la chaudière de l'école primaire. Les bâtiments présentent un bon état général. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été relevé au droit du site lors de la visite.

2. Résultats de l'étude historique et documentaire :

Cette école a été construite en superposition partielle d'une parcelle supposée avoir accueilli par le passé une activité d'imprimerie et de reliure (BASIAS LIM8705014), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique et documentaire montre que l'école primaire privée Ozanam s'est implantée sur le site depuis les années 1940.

L'étude historique du site réalisée a mis en évidence que le site BASIAS ayant motivé le diagnostic (usine de reliure, imprimerie - LIM8705014), en activité de 1923 à 1935, n'était pas superposé mais probablement contigu à l'école (incertitude sur la localisation exacte).

En revanche, l'étude a démontré que l'école primaire Ozanam a été aménagée au droit d'une ancienne briqueterie/tuilerie exploitée de 1873 à 1914 et occupée de 1918/19 à la fin des années trente par une fabrique de chaussures.

Le bâtiment principal de l'école occupe le bâtiment de l'ancienne briqueterie/tuilerie où étaient installés les fours qui sont maintenant réaménagés en salles de classe et dortoir (au sous-sol).

Par ailleurs, un ancien atelier de décoration (BASIAS LIM8705343) a été recensé dans l'environnement de l'école primaire (rue des Argentiers, position exacte inconnue), ainsi que deux usines de porcelaine au sud-ouest et au nord-ouest et une fonderie au sud.

Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'établissement.

3. Résultats des études géologiques et hydrogéologiques :

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique la présence d'une nappe non pérenne, alimentée par les pluies au droit de l'école.

Cette nappe est présente entre 3 et 4 m de profondeur.

L'écoulement général des eaux souterraines s'effectue suivant la topographie et en direction de la Vienne soit en direction du sud-sud-ouest.

Aucun pompage de la nappe n'a été recensé à proximité du groupe scolaire.

L'école primaire est située en amont hydraulique de l'une des usines de porcelaine (BASIAS LIM8705113), de l'usine de reliure et l'imprimerie (BASIAS LIM8705014) et de la fonderie (BASIAS LIM8705282), et en latéral hydraulique de l'autre usine de porcelaine (BASIAS LIM8705245), et de l'atelier de décoration (BASIAS LIM8705343).

L'ancienne briqueterie est en superposition de l'école.

4. Contexte du diagnostic de l'établissement :

Par circulaire du 4 mai 2010, le ministère en charge du développement durable a fixé les modalités de diagnostic des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents construits sur d'anciens sites d'activité industrielle ou de services ou à proximité.

Cette démarche s'est inscrite dans le cadre de l'action 19 du 2e plan national santé environnement 2009-2013 et de l'article 43 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Etat technique Site concerné par une action nationale de l'Etat (diagnostic ETS)

Observations 1. Études des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire :

S'agissant d'une école primaire sans logement de fonction, sans jardin pédagogique et avec des sols accessibles, trois scénarios d'exposition sont considérés et retenus lors de la première phase de diagnostic : l'inhalation de l'air dans les bâtiments, l'ingestion d'eau du robinet par les enfants, et l'ingestion de sols par les enfants.

2. Motivation et résultats des investigations - Classement de l'établissement :

L'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence des sites industriels sur la qualité des milieux au droit de l'établissement, l'école primaire privée Ozanam (n° 0870694G) a fait l'objet d'une campagne de diagnostics (phase 2) sur les milieux pertinents sélectionnés à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles au stade de la phase 1 n'ont en revanche pas mis en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 a concerné l'air sous dalle au droit du bâtiment principal, les gaz du sol au droit de la cuve de fioul, l'eau du robinet et les sols superficiels accessibles aux enfants en bas âge.

Les investigations ont montré les éléments suivants :

- aucun composé volatil n'a été quantifié dans l'air sous dalle et les gaz du sol au droit des lieux de vie. Ainsi la qualité de l'air ne pose pas de problème,
- la qualité de l'eau du robinet respecte les critères de potabilité pour les composés recherchés.

Au regard de ces éléments, pour le milieu air, l'école primaire Ozanam (0870694G) à Limoges est classée en catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».

En revanche, des composés métalliques, dont le plomb, ont été quantifiés localement dans les sols superficiels au droit de l'établissement à des teneurs supérieures à celles mesurées dans les échantillons témoins et aux références bibliographiques :

- 139,3 mg/kg de sol sec dans la cour sud le long du mur mitoyen avec le collège,
- 171 mg/kg de sol sec dans la cour de l'école maternelle, aux pieds des arbres,
- 46,1 mg/kg de sol sec dans la cour de l'école maternelle, à la limite avec la cour du collège.

Ces teneurs restaient cependant inférieures à la valeur de gestion dans le sol de 400 mg/kg définie pour les usages résidentiels (avec jardin) par l'US EPA, agence fédérale de protection de l'environnement américaine, qui servait de VTR (valeur toxicologique de référence) à l'époque.

Les informations disponibles à ce stade du diagnostic n'ont donc pas mis en évidence la nécessité de mettre en place d'emblée des dispositions de gestion.

L'interprétation des résultats, en considérant un scénario d'ingestion de sol montrait la compatibilité de la qualité des sols, pour des enfants de moins de 6 ans, pour tous les composés à l'exception du plomb.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, l'école primaire Ozanam a été classée en catégorie B pour conserver la mémoire des résultats de ce diagnostic et engager les actions qui pourraient s'avérer nécessaires ultérieurement.

3. Mesures de gestion recommandées :

En vue de réduire l'exposition au plomb de la population française, les autorités sanitaires au niveau national, notamment le Haut Conseil de la Santé Publique, ont mené des travaux pour réévaluer l'ensemble des valeurs de gestion en vigueur sur le plomb au moment de la réalisation du diagnostic (valeur américaine de 400 mg/kg de sol sec établie par l'US EPA).

A l'issue de ces travaux, en octobre 2014, a été définie une valeur française de gestion dans les sols de 100 mg/kg de sol sec, inférieure à la teneur maximale de 171 mg/kg qui a été mesurée dans l'établissement (dans la cour de l'école maternelle, aux pieds des arbres). Le maître d'ouvrage a été informé par courriel du 20 janvier 2016 de cette nouvelle valeur de gestion du plomb dans les sols remplaçant l'ancienne valeur "US EPA" de 400 mg/kg.

Par courrier du 18 octobre 2016 adressé au Président de l'OGE Charles de Foucauld, gestionnaire de l'ensemble scolaire privé Ozanam, l'inspection des installations classées (DREAL) a émis la recommandation suivante :

"Ainsi, en regard de ces résultats, il convient de mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées visant à limiter l'exposition au plomb des enfants, principalement en prévenant l'ingestion de particules des terres accessibles.

En complément et quel que soit le type de mesures de gestion que vous envisagerez, il paraît opportun de respecter les deux points suivants :

- * conservation de la mémoire des zones où des teneurs en plomb supérieures à 100 mg/kg ont été mesurées ;
- * du fait que cette pollution peut aussi exister sous les revêtements, maintien en bon état des revêtements des sols de la cour et prise en compte de cette problématique en cas d'intervention sur ces sols."

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	LIM8705014	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=LIM8705014

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Site concerné par la démarche nationale "Etablissements sensibles" - Classement en catégorie B

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 564312.0 , 6526929.0 (Lambert 93)

Superficie totale 3986 m²

Perimètre total 285 m

Liste parcellaire cadastral

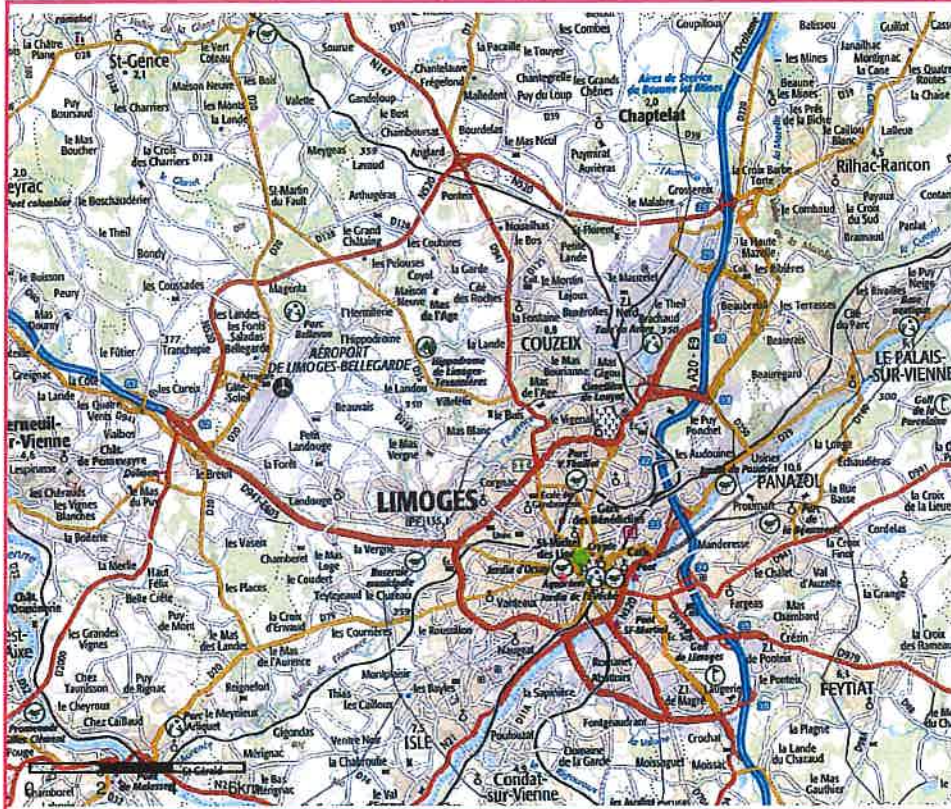
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LIMOGES	IK	197	22/11/2017

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plans, photos		Oui

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 87SIS06314



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 87SIS06314

Identification

Identifiant	87SIS06499
Nom usuel	Ancienne Usine à Gaz Limoges « 19bis Révolution » Engie ex GDF + Enedis ex EDF
Adresse	19 bis Avenue de la Révolution
Lieu-dit	
Département	HAUTE-VIENNE - 87
Commune principale	LIMOGES - 87085
Caractéristiques du SIS	Ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, exploitée de 1924 à 1961, sur la commune de Limoges (87). Auparavant, une première usine à gaz de l'agglomération était implantée de l'autre côté de l'avenue, ayant fonctionné de 1844 à 1929. Les bâtiments de la seconde usine, objet de la présente fiche, et les installations du parc à charbon ont été démolis entre 1964 et 1968. Le gazomètre de 10000 m³ a été démantelé en 1974. Le terrain de l'usine a été réaménagé entre 1974 et 1976 avec la construction de l'immeuble de l'agence EDF-GDF et de bâtiments annexes des bureaux et ateliers des services d'exploitation d'EDF et GDF. Le terrain du parc à charbon a été réaménagé en centre d'activités sportives dans les années 1979-1980. L'emprise des parcelles concernées occupe une superficie totale d'environ 25392 m² (source : www.cadastre.gouv.fr) et se situe dans une zone d'habitat dans le sud de la partie agglomérée.
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	Gaz de France (GDF) a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de GDF ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GDF signé le 25 avril 1996.

Le site de « Limoges Révolution 19 bis » a été considéré comme présentant une sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles faible et a été rangé en classe 3 du protocole.

L'engagement national de GDF sur les sites de classe 3 était de réaliser sous 8 ans (avant fin avril 2004) une étude historique avec localisation des cuves qui seraient systématiquement vidées et comblées. Si les opérations de vidange des cuves faisaient apparaître une pollution résiduelle, des investigations complémentaires seraient effectuées en accord avec l'Inspection des Installations Classées.

Conformément aux engagements pris dans le protocole, GDF a fait réaliser les études suivantes :

- 21 septembre 1999 : rapport de diagnostic initial pour le site de la première usine (située au 4bis de l'avenue) et simple étude historique pour le site de la présente usine ;
- 9 décembre 1999 : rapport d'étude historique et de localisation des cuves ;
- 28 mai 2001 : rapport de diagnostic approfondi ;
- 24 mai 2002 : rapport de cahier des clauses techniques particulières de réalisation des travaux de réhabilitation ;
- 17 janvier 2003 : rapport de réalisation des travaux de réhabilitation.

Les travaux de traitement se sont déroulés du 5 août au 21 décembre 2002 (excavation, tri, et évacuation de terres impactées). Le rapport de fin de travaux a été envoyé à la DIRE le 27 janvier 2003. Après examen du rapport, l'Inspection des Installations Classées a finalement acté les travaux réalisés par un procès-verbal de récolement en date du 4 juin 2003.

Par ailleurs, en cas de mutation des terrains et/ou de changement d'usage et/ou de projet de travaux, le propriétaire et/ou le porteur de projet ont été ou seront le cas échéant amenés à faire procéder sous leur responsabilité à un examen plus approfondi de l'état des sols du site, afin de s'assurer de sa compatibilité avec l'usage futur prévu.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	87.0011	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=87.0011

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Afin de conserver la mémoire de la pollution des sols et des mesures préconisées et pour assurer une information plus complète des propriétaires et/ou occupants actuels et/ou futurs, le présent site est intégré au dispositif des « SIS » (secteurs d'information sur les sols) en application des articles L.125-5, L.125-6, L.556-1, L.556-2, R.125-26, R.125-27 et R.125-41 à R.125-47 du code de l'environnement.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	564974.0 , 6526100.0 (Lambert 93)
Superficie totale	36514 m²
Perimètre total	1013 m

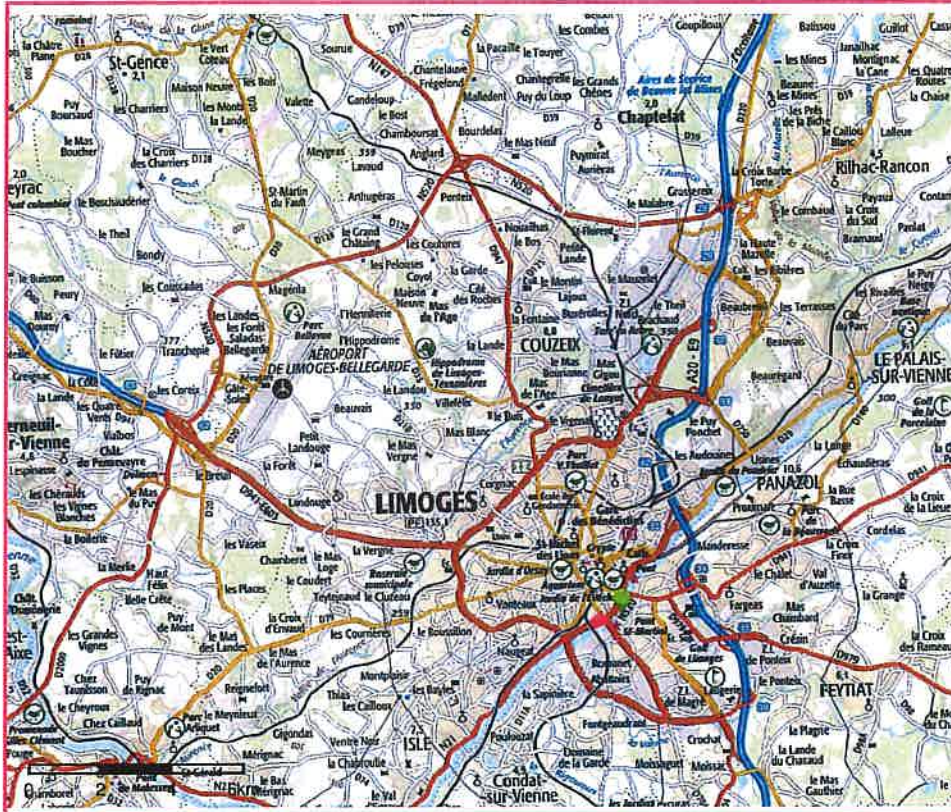
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LIMOGES	HV	223	03/01/2018
LIMOGES	HV	224	03/01/2018
LIMOGES	HV	230	03/01/2018
LIMOGES	HV	732	03/01/2018
LIMOGES	HV	733	03/01/2018
LIMOGES	HV	222	03/01/2018
LIMOGES	HV	507	03/01/2018
LIMOGES	HV	240	03/01/2018

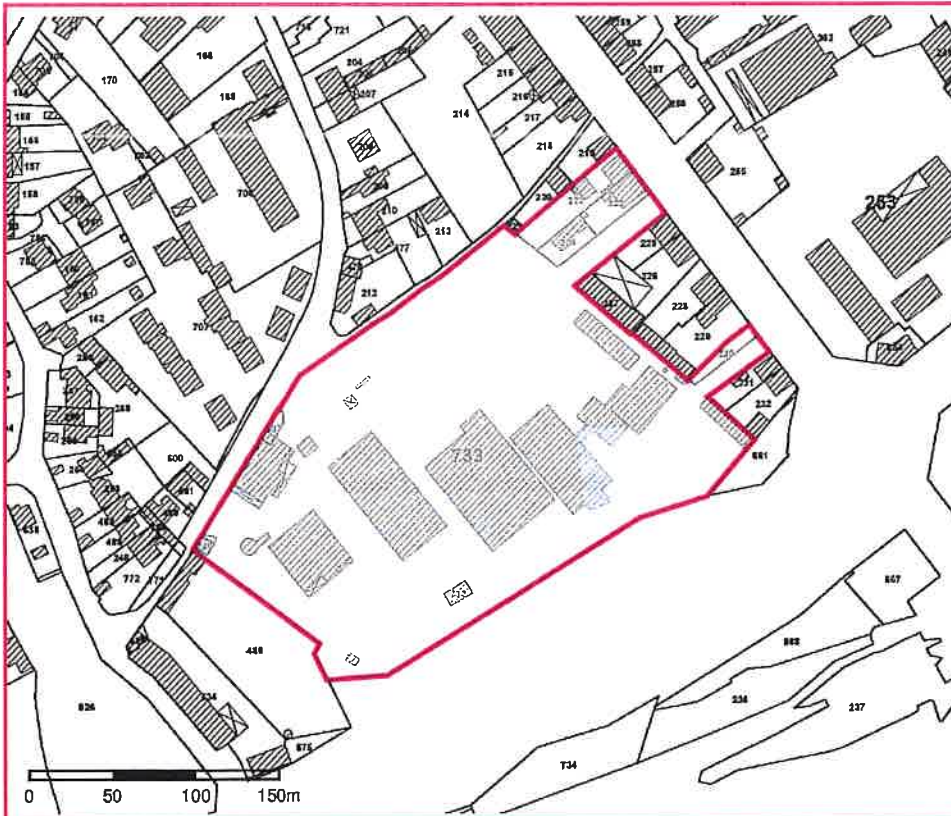
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 87SIS06499



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 87SIS06499

Identification

Identifiant	87SIS06515
Nom usuel	Ancienne Usine à Gaz Limoges « 4bis Révolution » Engie ex GDF + Enedis ex EDF
Adresse	4 bis Avenue de la Révolution
Lieu-dit	
Département	HAUTE-VIENNE - 87
Commune principale	LIMOGES - 87085
Caractéristiques du SIS	Ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, exploitée de 1844 à 1929, sur la commune de Limoges (87). La deuxième usine a été implantée de l'autre côté de l'avenue entre 1924 et 1926. En 1929-1930 les installations de la première usine ont été pour la plupart démantelées, excepté un gazomètre de 5000 m3. À partir de 1930, le site ne sert donc plus que pour du stockage de gaz et le gazomètre sera d'ailleurs agrandi pour porter sa capacité à 10000 m3, et les seuls bâtiments subsistant, situés le long de la rue du Pont Saint-Martial sont utilisés comme logements pour les employés de l'exploitant (société civile du gaz) et comme entrepôts (magasins, garages). La cuve en maçonnerie d'un ancien gazomètre de 3000 m3 a aussi été conservée. L'utilisation du site pour le stockage de gaz manufacturé a cessé à partir de 1960-1961, suite à l'arrivée du gaz naturel de Lacq. Finalement le gazomètre de 10000 m3 a été démantelé en 1979. À partir de 1979-1980, le terrain a été réaménagé avec la construction d'un bâtiment principal accueillant les bureaux et ateliers des services d'exploitation d'EDF et GDF. Le premier étage du magasin situé à l'ouest du site a été aménagé en bureaux et ateliers pour la réparation de transformateurs, puis pour un simple stockage de ces transformateurs avant envoi en ferrailage. L'emprise des parcelles concernées occupe une superficie totale d'environ 14476 m2 (source : www.cadastre.gouv.fr) et se situe dans une zone d'habitat dans le sud de la partie agglomérée.
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	Gaz de France (GDF) a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de GDF ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GDF signé le 25 avril 1996.

Le site de « Limoges Révolution 4bis » a été considéré comme présentant une sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles faible et a été rangé en classe 3 du protocole.

L'engagement national de GDF sur les sites de classe 3 était de réaliser sous 8 ans (avant fin avril 2004) une étude historique avec localisation des cuves qui seraient systématiquement vidées et comblées. Si les opérations de vidange des cuves faisaient apparaître une pollution résiduelle, des investigations complémentaires seraient effectuées en accord avec l'Inspection des Installations Classées.

Conformément aux engagements pris dans le protocole, GDF a fait réaliser les études suivantes :

- 21 septembre 1999 : rapport de diagnostic initial ;
- 9 décembre 1999 : rapport de diagnostic initial complet du site, et rapport relatif aux travaux de reconnaissance du sous-sol ;
- 14 janvier 2000 : rapport relatif aux travaux de neutralisation de la cuve ;
- 17 février 2000 : rapport de diagnostic approfondi.

Les travaux de traitement des ouvrages et de leur contenu, notamment la cuve à goudron retrouvée non vidangée sur le terrain, se sont déroulés du 1er septembre au 12 novembre 1999. Les rapports de diagnostic approfondi du site ainsi que le rapport de fin de travaux ont été envoyés à la DRIRE le 6 mars 2000.

A l'issue des travaux de vidange des cuves et notamment du fait que les ouvrages contenant des sous-produits de l'activité gazière ont été recherchés et traités conformément aux dispositions du protocole de 1996, et en l'état des éléments portés à la connaissance de l'Inspection des Installations Classées, le site ne présentait plus les critères de la circulaire du 19/09/2002 pour l'obligation d'une surveillance piézométrique. Il n'y avait donc pas lieu de prescrire à GDF de surveillance régulière des eaux souterraines ou superficielles sur le site ou à ses abords.

En l'absence de projet de mutation ou de remaniement des terrains à la date de vidange et de remblaiement des cuves, il n'est pas apparu nécessaire de poursuivre les investigations sur ce site. GDF (devenu ensuite GDF-SUEZ, puis ENGIE) conservait néanmoins la responsabilité d'informer le(s) propriétaire(s) et l'(es)occupant(s) du site à cette date quant aux risques éventuels de présence d'une pollution résiduelle des terrains, notamment à l'aplomb et aux environs de l'ancienne salle des fours.

Par ailleurs, en cas de mutation des terrains et/ou de changement d'usage et/ou de projet de travaux, le propriétaire et/ou le porteur de projet ont été ou seront le cas échéant amenés à faire procéder sous leur responsabilité à un examen plus approfondi de l'état des sols du site, afin de s'assurer de sa compatibilité avec l'usage futur prévu.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	87.0009	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=87.0009

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Afin de conserver la mémoire de la pollution des sols et des mesures préconisées et pour assurer une information plus complète des propriétaires et/ou occupants actuels et/ou futurs, le présent site est intégré au dispositif des « SIS » (secteurs d'information sur les sols) en application des articles L.125-5, L.125-6, L.556-1, L.556-2, R.125-26, R.125-27 et R.125-41 à R.125-47 du code de l'environnement.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 565145.0 , 6526211.0 (Lambert 93)

Superficie totale 20755 m²

Perimètre total 641 m

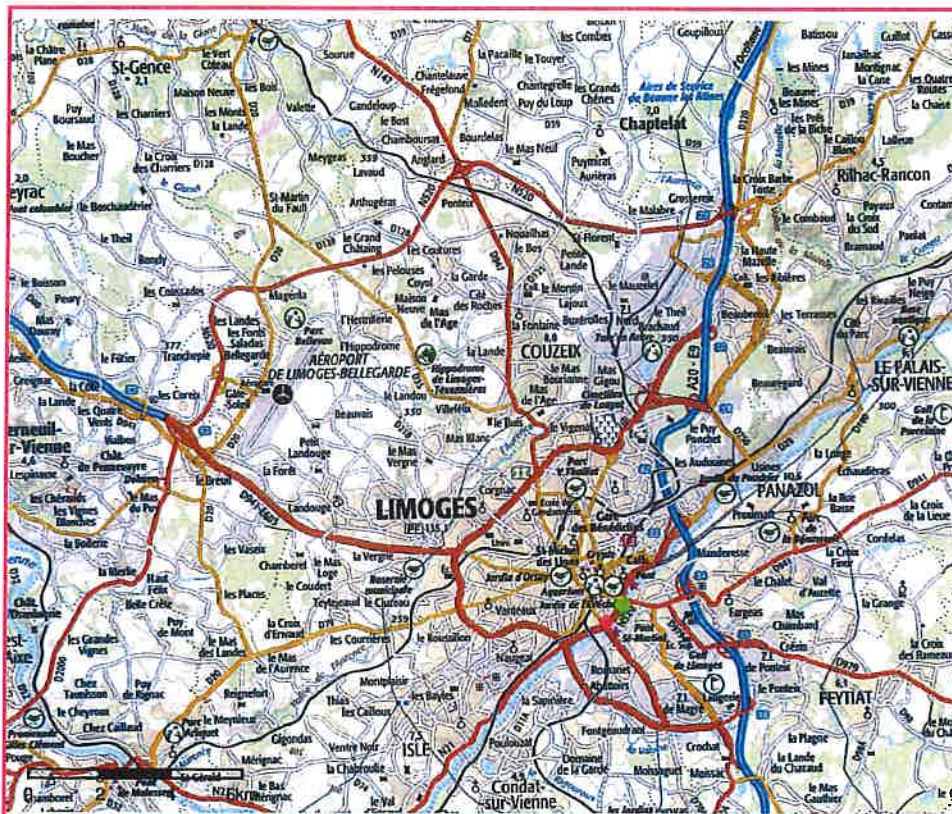
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LIMOGES	HS	247	03/01/2018
LIMOGES	HS	248	03/01/2018
LIMOGES	HS	249	03/01/2018
LIMOGES	HS	578	03/01/2018
LIMOGES	HS	576	03/01/2018
LIMOGES	HS	577	03/01/2018
LIMOGES	HS	586	03/01/2018
LIMOGES	HS	254	03/01/2018

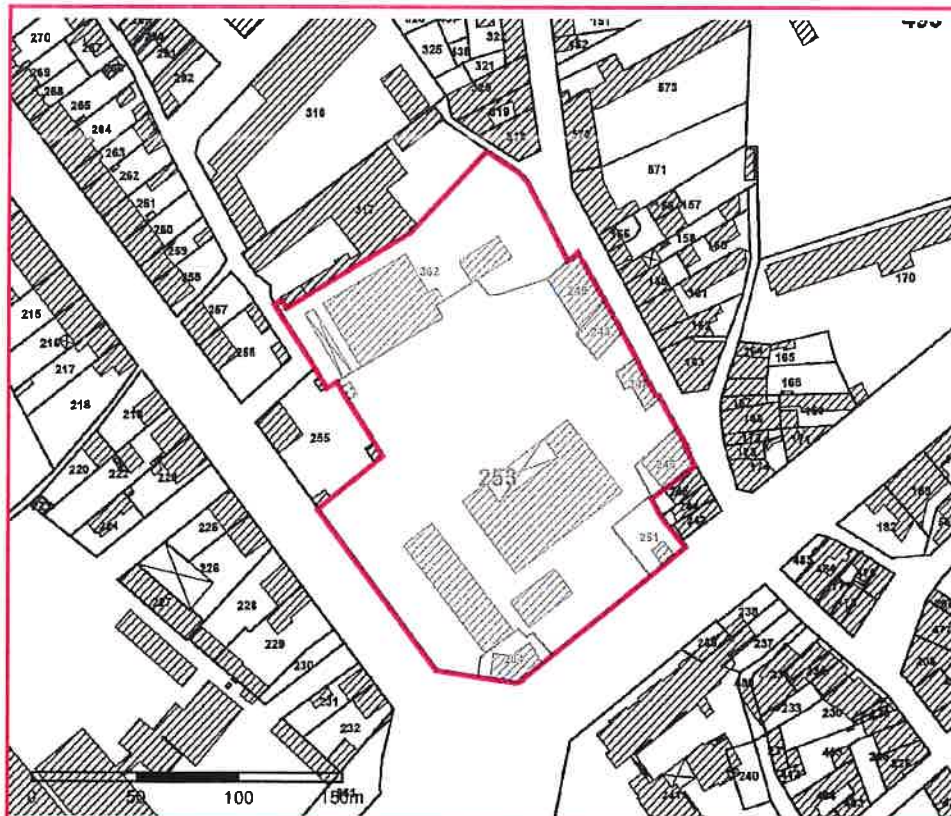
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 87SIS06515



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 87SIS06515